



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 juillet 2021

Province de Québec
MRC de Portneuf
Régie portneuvoise de protection incendie

Présences À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
Mme Chantale Hamelin, administrateur
Mme Nathalie Naud, administrateur

Invités M. Sébastien Teed, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée sur proposition de Monsieur Mario Alain.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-07-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de M. Mario Alain, et adopté à l'unanimité

Il est RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 11-06-2021
4. Politique vestimentaire
5. Adjointe administrative
6. Demande syndicale et marge de manœuvre
7. M. Stéphane Bérubé
8. Budget de la RÉPPI 2021 (modifié)
9. Location des espaces de la RÉPPI
10. Varia
 - Facturation d'entraide aux municipalités
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

21-07-075 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2021**

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 11 juin 2021 a été distribué aux membres du conseil d'administration au moins 24 heures avant la présente séance,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Hamelin de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2021 et que le procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

21-07-34 **POLITIQUE VESTIMENTAIRE**

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire établir les règles d'apparence générale et de tenue vestimentaire s'adressant à tous les intervenants œuvrant au sein de la RÉPPI;

ATTENDU QUE la tenue vestimentaire doit refléter le professionnalisme et le respect à leur endroit ainsi qu'au près des collègues de travail;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie tient à placer les fondements d'une image cohérente avec sa mission et de ses valeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

QUE le conseil d'administration accepte la politique vestimentaire de la Régie portneuvoise de protection incendie.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Mme Lorena Arango quitte ses fonctions d'adjointe administrative pour se concentrer sur ses études qui reprennent à la fin août. Mme Arango occupera les fonctions jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle adjointe et assurera le transfert à raison de 14 heures par semaine au maximum. Une offre d'emploi sera affichée vers la semaine du 11 juillet 2021. Une bonification des heures de travail sera faite à 35 heures par semaine pour combler les besoins de la RÉPPI.

DEMANDE SYNDICALE ET MARGE DE MANOEUVRE

Le comité de négociation aimerait avoir des balises en vue de la négociation de la partie « MONÉTAIRE » avec le syndicat.

M. STÉPHANE BÉRUBÉ

M. Stéphane Bérubé a indiqué à M. Blackburn son désaccord avec le salaire proposé. Le Conseil d'administration conclu qu'ils ne reviendront pas sur le salaire statué en début d'année et que l'échelon 1 restera octroyé pour M. Stéphane Bérubé. Aucune rencontre ne sera octroyée pour discussion.

21-07-35 **BUDGET DE LA RÉPPI 2021 (MODIFIÉ)**

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a débuté ses opérations en date du 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie devait débuter ses opérations en date du 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE les dépenses pour les mois de janvier à mars ne seront pas prise en charge par la Régie portneuvoise de protection incendie;

ATTENDU QUE pour l'année 2021, la Régie portneuvoise de protection incendie prévoit des dépenses totales qui sont estimées à 719 985 \$;

ATTENDU QUE la diminution des dépenses opérationnelles occasionnera un surplus budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Naud **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

QUE la modification du budget de la RÉPPI, ayant été calculé sur 9 mois d'opération, soit du 1^{er} avril au 31 décembre, soit acceptée tel que proposé;

Adoptée à l'unanimité par le conseil

Le conseil d'administration statue que le montant des quote-parts prévus pour l'année en cours soit maintenues pour des raisons budgétaires.

LOCATION DES ESPACES DE LA RÉPPI

Remis à une séance ultérieure en présence des directeurs généraux.

VARIA

Vérifier avec le DG de Donnacona la procédure de paiement de facture d'entraide.

PROCHAINE RENCONTRE :

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Blackburn que la date de la prochaine séance soit fixée le 10 septembre 2021 à 10 h.

21-07-076

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est **PROPOSÉ** par M. Nathalie Naud que la séance soit levée à 13 h 05.

21-07-077

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-trésorier